

DÉPLACÉS INTERNES AU TCHAD :

COINCÉS ENTRE LA GUERRE CIVILE
ET LA CRISE SOUDANAISE DU DARFOUR



NORWEGIAN
REFUGEE COUNCIL

iDMC internal
displacement
monitoring
centre

Déplacés internes au Tchad : coincés entre la guerre civile et la crise soudanaise du Darfour

Juillet 2007

Remerciements

Les recherches relatives à ce rapport ont été effectuées par Mpako Foaleng de l'Observatoire des Situations de Déplacements Internes (IDMC) au cours d'une mission d'établissement des faits au Tchad en avril 2007. Des entretiens ont été réalisés à N'Djamena, Abéché, Goz Beida, Gassiré, Habilé, Aradib et Koukou. De nombreuses autres sources ont également été consultées. L'IDMC souhaiterait remercier toutes les personnes qui ont fourni des informations pour ce rapport, notamment les fonctionnaires gouvernementaux et locaux, les fonctionnaires des Nations Unies, les membres d'organisations nationales et internationales, les membres d'institutions religieuses et traditionnelles et, en particulier, les personnes déplacées à l'intérieur du pays et les autres personnes touchées par la crise au Tchad.

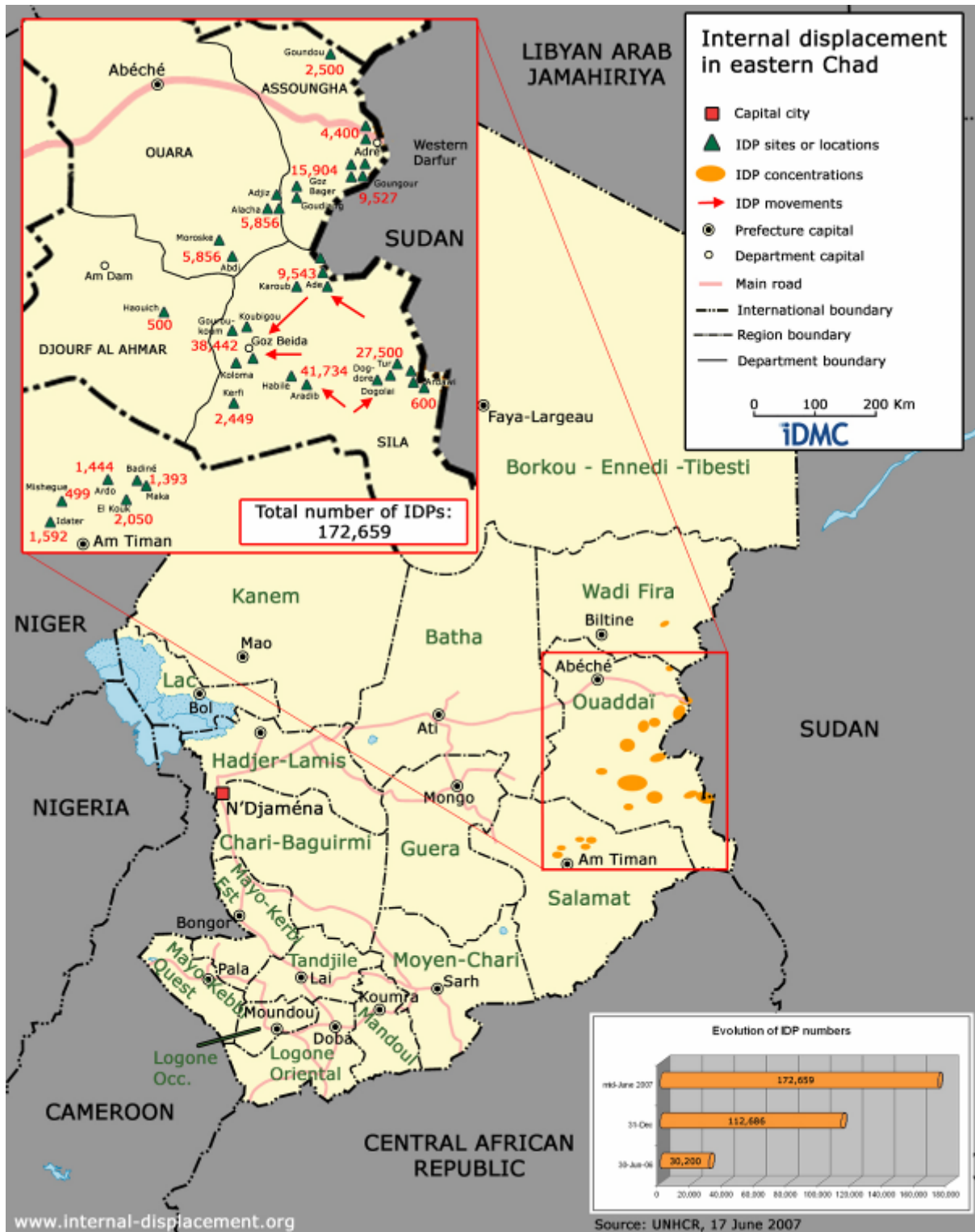
Photo de couverture : Femmes attendant la distribution de provisions du gouvernement dans le site pour personnes déplacées de Gassiré (Mpako Foaleng/IDMC, 28 avril 2007)

Conception de la couverture par Damla Sürar, Genève, www.damlasuear.ch

Table des matières

Carte des déplacements internes au sud-est du Tchad	2
Résumé	4
Principales recommandations	6
Contexte.....	9
Causes des déplacements.....	10
Nombre croissant de personnes déplacées	11
Types de déplacements.....	11
Absence de sécurité	13
Liberté de circulation.....	14
Recrutement et emploi d'enfants soldats.....	14
Sites pour personnes déplacées	16
Conditions de vie.....	17
Réponse nationale.....	21
Réponse internationale	22
Témoignages	25
Sources	27

Carte des déplacements internes au sud-est du Tchad



Résumé

Au cours des deux dernières années, environ 172 600 personnes ont été déplacées à l'intérieur des régions du sud-est du Tchad situées à la frontière du Darfour (Soudan), dont plus de 120 000 lors des sept derniers mois. Elles ont été déplacées du fait à la fois du conflit armé entre le gouvernement et les groupes rebelles, des incursions des milices depuis le Soudan voisin et de la violence croissante entre les communautés. La crise de déplacement interne s'est dégradée à partir de mi-2006 lorsque, en réponse aux attaques de plus en plus nombreuses de la part des mouvements rebelles tchadiens, le gouvernement a redéployé l'Armée Nationale du Tchad (ANT) des régions du sud-est vers d'autres zones plus stratégiques. Cela a conduit à un vide sécuritaire le long de la frontière avec le Darfour dans le contexte duquel des populations civiles (majoritairement non Arabes) et des villages ont été soumis à des attaques transfrontières incessantes attribuées aux milices armées connues sous le nom de Janjawids. La combinaison de ces facteurs a encouragé et déclenché une violence et un banditisme interethniques qui ont contraint les personnes à fuir, y compris les Tchadiens arabes, lesquels ont commencé à subir des attaques. La militarisation croissante des communautés et le recrutement militaire continu (y compris d'enfants) dans les sites pour personnes déplacées s'ajoutent à la détérioration globale de la situation sécuritaire.

Tandis que plus de 45 000 Tchadiens ont trouvé refuge au Darfour, la majorité des déplacés est partie vers l'ouest pour se réfugier dans les départements de Assounga, Bahr Azoum, Dar Sila, Dar Tama et Ouara. Plus de 100 000 personnes sont concentrées autour de Goz Beida, Goz Amer et Dogdoré dans le département de Dar Sila, tandis que d'autres ont recherché sécurité et assistance auprès des camps de réfugiés soudanais et des organisations humanitaires. De nombreuses personnes déplacées demeurent cependant dans les régions frontalières les moins sûres, au sud de Goz Amer, où l'accès est limité. Dans cette situation sécuritaire instable, les déplacements continuent d'avoir lieu, certaines personnes étant contraintes de se déplacer à plusieurs reprises et d'autres voyant leur liberté de circulation sévèrement limitée.

Parallèlement aux déplacements forcés, des violations du droit humanitaire et des droits des civils ont été commises dans l'est du Tchad par les mouvements rebelles et les milices soudanais et tchadiens et parfois par les soldats de l'ANT. Parmi les attaques ciblées contre les populations civiles, principalement les femmes et les enfants et souvent dans des sites pour personnes déplacées, on répertorie des meurtres arbitraires (les victimes sont parfois brûlées vives), des mutilations et des viols. Les populations civiles ont souvent vu leurs maisons, leur bétail et leurs autres biens détruits ou volés. Les travailleurs humanitaires ont été victimes d'attaques, de menaces physique et de vols de véhicules.

Tout cela empêche les personnes déplacées de jouir d'un ensemble de droits élémentaires, notamment l'accès à la nourriture, à l'eau, aux abris, à la sécurité et aux moyens de subsistance. Les personnes déplacées sont extrêmement vulnérables et elles n'ont qu'un accès très limité aux ressources déjà rares notamment en eau, en nourriture et en soins de santé. Le niveau de fréquentation des écoles au Tchad est généralement très bas et on estime que de nombreux enfants d'âge scolaire qui vivent actuellement dans les sites pour personnes déplacées n'ont pas terminé l'année scolaire ou n'ont pas encore été inscrits. En outre, différents groupes armés ont recruté de nombreux enfants, y compris ceux présents dans des sites pour personnes déplacées.

Le défi immédiat consiste à garantir la sécurité physique des populations civiles et des opérations humanitaires. Alors qu'il revient au gouvernement d'assumer la responsabilité de la protection des populations civiles, les forces de sécurité tchadiennes n'ont pas réussi à contrôler les activités des groupes armés qui agissent à travers la frontière du Soudan et à l'intérieur du Tchad. Compte tenu de la faiblesse des institutions de l'Etat et des structures chargées de faire respecter le droit dans les zones touchées par le conflit, des crimes ont été commis par toutes les parties dans l'impunité la plus totale.

La réponse du gouvernement face à la crise de déplacement a jusqu'à présent été insuffisante. Bien que le gouvernement ait créé un Comité pour l'Assistance aux Personnes Déplacées, composé de représentants de la société civile et de différents ministères sous la coordination du Ministère des Relations Sociales, de l'Action Sociale et de la Famille, la confusion règne encore pour savoir quelle agence gouvernementale est le point de contact pour les questions de déplacés et aucune structure juridique nationale chargée de la protection des droits des déplacés n'a été créée.

Indépendamment de la question des perspectives de retour pour les déplacés, les autorités tchadiennes devraient intensifier leurs efforts, avec le soutien de la communauté internationale, pour remplir leur responsabilité consistant à garantir aux personnes déplacées l'accès à des conditions de vie satisfaisantes, à des soins de santé, à des vivres, à l'éducation et à la protection contre les déplacements arbitraires, conformément aux Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays. Il est nécessaire de réduire les tensions entre les populations déplacées et les communautés d'accueil en renforçant les mécanismes religieux et traditionnels locaux, en encourageant et en améliorant l'accès aux services sociaux de base et en intégrant l'action humanitaire dans l'aide au développement à plus long terme.

La réponse internationale a été limitée en raison d'un faible niveau de préparation, de lacunes en matière de sécurité, d'accès et d'informations précises sur la situation, de contraintes en termes de ressources humaines et de gestion de l'information. La coordination et la communication entre les agences des Nations Unies d'un côté, entre les agences des Nations Unies, les ONG et le CICR de l'autre, ainsi qu'entre les ONG elles-mêmes sont restées très limitées en raison d'un manque de structures de coordination efficaces entre la capitale N'Djamena et les bureaux locaux et régionaux concernant l'ampleur de la crise de déplacement et la stratégie globale de réponse à adopter. Au cours des sept derniers mois, plusieurs appels ont été lancés mais le niveau d'assistance obtenu reste limité par rapport aux besoins croissants de la population.

Le gouvernement tchadien, qui sollicitait l'aide de la communauté internationale depuis des mois, s'est montré réticent pour approuver le déploiement d'une « présence multidisciplinaire » telle que proposée actuellement par la résolution 1706 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Des préoccupations existent cependant quant à l'impact attendu du déploiement d'une force de maintien de la paix sur la sécurité des populations civiles et des opérations humanitaires dans le contexte actuel si cela ne se fait pas dans le cadre d'un processus de paix régional et national durable.

Principales recommandations

Au Conseil de sécurité

- Mettre en demeure le gouvernement tchadien de garantir immédiatement qu'aucun soutien n'est apporté aux groupes armés responsables des attaques à l'encontre des populations civiles, qu'aucune arme n'est distribuée aux milices et de prendre de toute urgence des mesures visant à restaurer l'ordre.
- Mettre en demeure le gouvernement soudanais de garantir qu'aucun soutien n'est apporté aux groupes armés soudanais responsables des attaques à l'encontre des populations civiles dans l'est du Tchad.
- Réclamer la mise en place immédiate d'un bureau du Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme au Tchad ayant pour mandat de surveiller et de rendre publics les abus et les violations des droits de l'homme et du droit humanitaire, y compris ceux commis à l'encontre des personnes déplacées, en particulier dans la région de l'est touchée par le conflit.

Au gouvernement du Tchad

- Enseigner clairement à tous les groupes armés, y compris les milices alliées et les mouvements rebelles soudanais actifs dans l'est du Tchad, à respecter le droit international humanitaire et les droits de l'homme et à mettre un terme aux attaques et aux abus commis à l'encontre des populations civiles (notamment des personnes déplacées) et des travailleurs humanitaires.
- Désigner un point de contact chargé des personnes déplacées clairement identifié et doté de la responsabilité globale de la protection de leurs droits.
- Par l'intermédiaire du point de contact chargé des personnes déplacées, obtenir un soutien technique et une formation pour mettre en place des dispositifs d'intervention en cas d'urgence afin d'améliorer sa capacité d'intervention en cas d'urgence et de réponse face aux déplacements internes provoqués par les conflits.
- Obtenir l'aide de la communauté internationale pour élaborer une politique nationale relative aux personnes déplacées, notamment des stratégies de retour et de réinstallation claires et conformes aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux déplacements de personnes à l'intérieur de leur propre pays.
- Mettre un terme réel à l'impunité et garantir que les auteurs de violations des droits de l'homme sont identifiés et traduits en justice, y compris les membres des forces de sécurité et les milices progouvernementales.
- S'opposer au conflit interethnique en ouvrant un dialogue avec les chefs religieux et traditionnels de tous les groupes ethniques.

- Restaurer la sécurité dans les départements les plus affectés par les conflits et le banditisme.
- Garantir aux personnes déplacées la possibilité de circuler librement et de rentrer dans leur région d'origine sans crainte d'être harcelées ou attaquées, en particulier les membres du groupe ethnique Dajjo et les Arabes tchadiens qui souhaitent cultiver leurs champs ou rentrer dans leur village d'origine.

Au Comité national pour les droits de l'homme

- Aider le gouvernement à élaborer une politique nationale relative à la protection des personnes déplacées au Tchad.
- Mettre en place un programme pour surveiller la situation et les droits des personnes déplacées au Tchad.

Aux mouvements rebelles tchadiens

- Donner des instructions claires à tous les combattants sous votre contrôle pour qu'ils respectent le droit international humanitaire et le droit international relatif aux droits de l'homme et qu'ils mettent un terme aux abus commis à l'encontre des populations civiles.

Aux mouvements rebelles soudanais

- Cesser tout soutien aux milices tchadiennes et aux autres groupes armés responsables des attaques commises à l'encontre des populations civiles.
- Donner des instructions claires à tous les combattants sous votre contrôle pour qu'ils respectent le droit international humanitaire et le droit international relatif aux droits de l'homme et qu'ils mettent un terme aux abus commis à l'encontre des populations civiles.

Aux agences des Nations Unies au Tchad

- Elaborer une stratégie de réponse relative aux personnes déplacées basée sur les principes clairs de leadership, de responsabilité et de prévisibilité.
- Le Coordinateur humanitaire devrait rechercher un rôle de leadership plus affirmé afin d'engager le gouvernement face à la nécessité de s'attaquer aux causes profondes des déplacements et de protéger les droits de personnes déplacées.
- Renforcer la capacité de la Division des droits de l'homme des Nations Unies en matière de recueil d'informations spécifiques aux personnes déplacées et de défense de leurs droits à différents niveaux.

Aux agences des Nations Unies et aux ONG internationales au Tchad

- Collaborer afin de permettre d'apporter un soutien opportun, coordonné et global aux personnes déplacées dans l'est du Tchad au sein d'un mécanisme de réponse basé sur une approche de cluster.
- Faciliter et soutenir les initiatives des personnes déplacées, des populations locales et des chefs traditionnels visant à mettre en place ou à réactiver des mécanismes de résolution ou d'apaisement des conflits.

Aux donateurs

- Soutenir des projets dans le cadre de différents appels afin d'améliorer la protection des personnes déplacées (et d'autres groupes vulnérables).
- Au-delà de la réponse d'urgence à la situation des personnes déplacées, soutenir des projets concentrés davantage sur des objectifs à plus long terme, notamment en matière de prévention et de résolution des conflits et de réconciliation dans les régions potentielles de retour.

Un ensemble de recommandations importantes relatives aux personnes déplacées sont incluses dans le document suivant et devraient être prise en considération:

- "They Came Here to Kill Us". Militia Attacks and Ethnic Targeting of Civilians in Eastern Chad", Human Rights Watch, janvier 2007

Contexte

Depuis son indépendance de la France en 1960, le Tchad, territoire enclavé, a connu des décennies d'instabilité, d'anarchie, de corruption, de coups d'Etat militaires et de conflit de basse intensité, entrecoupées de périodes de guerre civile totale de dimension internationale. Malgré ses richesses en ressources naturelles (uranium, kaolin, or, calcaire, sable et gravier, sel) et les revenus du pétrole depuis 2003, le Tchad demeure à la 7^{ème} plus mauvaise place parmi les 177 pays qui figurent à l'Indice de Développement Humain du PNUD pour 2006.

En 1990, Idriss Déby Itno a renversé le régime dictatorial d'Hissène Habré et suscité l'espoir qu'il apporterait la stabilité nécessaire pour le développement du Tchad. En 1996, le pays s'est engagé dans une transition démocratique qui a conduit au multipartisme et à une série d'élections (bien qu'irrégulières) en 1996/1997, 2001/2002 et 2006. Toutefois, les dissensions politiques et sociales sous jacentes n'ont pas été réglées et le pays a continué de faire face à des tentatives de coup d'Etat, des rebellions et des mutineries.

Malgré plusieurs accords de paix signés avec divers mouvements rebelles armés à l'intérieur et à l'extérieur du Tchad, la situation politique et sécuritaire a commencé à se détériorer en 2005, suite à plusieurs attaques importantes des rebelles tchadiens basés dans la région du Darfour au Soudan, y compris les attaques de décembre 2005 sur Guereda et Adre dans l'est du Tchad, ainsi que la tentative de coup d'Etat de mars 2006. La situation est demeurée particulièrement tendue depuis l'offensive rebelle d'avril 2006 dans plusieurs provinces du Tchad, notamment la capitale N'Djamena, bien que celle-ci ait été repoussée par l'armée tchadienne avec une assistance militaire conséquente des Français. Le déplacement des forces armées des zones de frontière vers des villes stratégiques a créé un vide sécuritaire dans d'importantes zones de l'est du Tchad, laissant les résidents de plusieurs villages au cœur du conflit sans aucune sorte de protection.¹

Le conflit au Darfour, qui a provoqué des mouvements massifs de populations à travers la frontière de l'est du Tchad depuis 2003, a également accru les tensions politiques à l'intérieur du Tchad, surtout du fait de l'engagement militaire du groupe ethnique de Déby Itno, les Zagawa, l'un des groupes qui se trouvent à cheval sur la frontière avec le Darfour. L'aide donnée par Déby Itno aux mouvements rebelles soudanais qui agissent à partir de l'est du Tchad a incité le gouvernement soudanais à donner refuge aux mouvements rebelles tchadiens au Darfour. Les tensions ont commencé à enfler entre le Tchad et le Soudan, avec en particulier des accusations mutuelles d'armer, de financer et de donner refuge aux mouvements rebelles respectifs, ce qui a conduit à la suspension des relations diplomatiques en avril 2006. Les deux pays ont depuis lors restauré leurs relations diplomatiques et signé plusieurs accords de paix, se mettant d'accord pour stopper le conflit sévissant à travers leurs frontières. Ces accords n'ont toutefois pas encore réussi à empêcher la violence transfrontière. En outre, les deux gouvernements ne parviennent pas à trouver un accord sur le déploiement d'une force de maintien de la paix de l'ONU au Darfour et dans l'est du Tchad.²

L'insatisfaction liée à la gestion du conflit par Déby Itno et à la corruption entourant sa gestion des richesses pétrolières, ainsi que les troubles sociaux nés de la crise économique

¹ UN OCHA, novembre 2006, p.9; UNHCR, février 2007, p.3

² Roy and Massey, mai 2007, p.4.

grandissante, ont plongé l'est du Tchad dans un état de conflit incessant et ont conduit à une radicalisation croissante des élites politiques et militaires.³

Causes des déplacements

Les déplacements forcés dans l'est du Tchad ont été provoqué par le conflit armé entre le gouvernement et les mouvements rebelles, les incursions transfrontières des milices en provenance du Soudan voisin et par une spirale de violence intercommunautaire.

Depuis fin 2005, il y a eu des combats intenses entre les forces gouvernementales et les nombreux mouvements rebelles. Néanmoins, il se peut que le conflit interne ne soit pas la principale cause directe des déplacements. La décision du gouvernement de retirer l'Armée Nationale du Tchad (ANT) du sud-est pour ne se concentrer que dans des centres stratégiques, en réponse aux attaques croissantes des mouvements rebelles ailleurs au Tchad, a des conséquences plus importantes. Ce redéploiement a laissé la zone située le long de la frontière du sud-est avec le Darfour dans un vide de sécurité. Depuis lors, les populations civiles et les villages dans les départements de Dar Sila et Dar Assounga dans la région de Ouaddai à la frontière du Darfour, peuplés essentiellement de populations non Arabes, ont subi des attaques transfrontières continues. Ces attaques ont été principalement attribuées aux milices soudanaises connues sous le nom de Janjawid (littéralement, « voleurs à dos de cheval » ou « nomades arabes »).⁴

Une autre cause de déplacement est liée à la violence interethnique interne et transfrontalière croissante. Bien que la société tchadienne soit diversifiée au plan ethnique, divisée au plan religieux et encline au factionnalisme, les mécanismes traditionnels de prévention des conflits ont longtemps été efficaces pour garantir la coexistence fragile mais pacifique des communautés vivant des deux côtés de la frontière entre le Tchad et le Darfour. Cette région est majoritairement peuplée de Ouaddai, Massalite, Arabes, For et Dadjo. Récemment, ces mécanismes se sont effondrés et les chefs traditionnels ont perdu leur autorité. Même si les attaques transfrontières de la part des milices ont essentiellement visé les populations non arabes, des milices ethniques tchadiennes ont fait des descentes sur des villages arabes tchadiens considérés comme complices des Janjawid soudanais. En outre, certains Arabes vivant dans des villages situés à proximité de villages précédemment attaqués auraient fui afin d'échapper à d'éventuelles futures attaques sur leurs villages. Par conséquent, les relations entre les différents groupes ethniques, déjà exacerbées par la compétition pour les ressources rares comme l'eau, les pâturages et autres, se sont considérablement détériorées.

La militarisation croissante des différents groupes ethniques s'ajoute à la violence intercommunautaire qui provoque le déplacement des populations civiles. En raison de l'échec du gouvernement à assurer la sécurité dans cette région frontalière instable, les populations civiles ont commencé à assurer leur propre protection en organisant des forces d'autodéfense et en créant des alliances de sécurité avec les milices voisines, la plupart du temps selon des considérations ethniques.

³ Ibid.

⁴ « En fait, ce terme englobe une grande série d'acteurs armés, y compris des rebelles, des bandits, des milices, etc. Ces divers acteurs s'appuient sur différents groupes ethniques dans une période de relations tendues entre les populations nomades et sédentaires, qui se disputent l'accès à la terre, à l'eau et aux ressources agricoles » MSF, 18 décembre 2006.

Les mouvements rebelles soudanais qui agissent dans l'est du Tchad avec le soutien et le financement du gouvernement tchadien ont dans certains cas formé, organisé et équipé ces milices à base communautaire.⁵ Dans d'autres parties du Tchad, les alliances de sécurité et les fonctionnaires locaux exploiteraient les clivages ethniques et encourageraient la violence entre les communautés. Recherchant des avantages stratégiques pour contrer l'insurrection, ils distribuent des armes aux adversaires traditionnels de certains groupes ethniques associés aux mouvements rebelles tchadiens.⁶ Cette tactique pourrait être employée dans l'est du Tchad afin d'affaiblir les mouvements rebelles tchadiens, lesquels sont des regroupements de milices à base ethnique. En effet, tandis que des campagnes sporadiques de désarmement ont ciblé essentiellement les populations arabes, en janvier 2007, les forces de sécurité tchadiennes auraient distribué 1 000 Kalachnikovs aux Dadjo, lesquels constituent le groupe de population le plus touché par les déplacements.⁷

En outre, les mouvements de troupes et la présence de rebelles effectuant des entraînements dans les montagnes à la frontière avec le Darfour menacent la sécurité des populations civiles et les forcent à abandonner leurs villages.⁸

Nombre croissant de personnes déplacées

Bien que les organisations humanitaires soient d'accord pour dire que le nombre de personnes déplacées a augmenté de façon continue depuis avril 2006, il n'y a pas de consensus sur l'ampleur actuelle de la situation des déplacements, et les estimations divergent quant au nombre de personnes déplacées. Tandis que certaines organisations parlent d'un chiffre de 105 000 à 120 000, d'autres ont proposé un ordre de grandeur situé entre 140 000 et 165 000. Toutefois, un exercice visant à définir le profil des déplacés dans 14 sites pour personnes déplacées, réalisé par Intersos, IFORD, le HCR et le CICR en avril 2007 a estimé le nombre total de personnes déplacées à 146 896 dans les départements de Dar Assounga et Dar Sila dans la région d'Ouaddai. Ce chiffre doit encore être validé par les organisations humanitaires. Il ne couvre cependant pas tous les sites pour personnes déplacées ou les zones actuellement inaccessibles aux organisations humanitaires. En outre, les personnes continuent d'être déplacées de force, avec près de 1 000 nouvelles personnes déplacées autour de Guereda dans la région de Wadi Fira en mai 2007.⁹ Mi-juin 2007, le HCR estime qu'il y a plus de 172 600 personnes déplacées à l'est du Tchad.¹⁰

Types de déplacements

Tandis que plus de 45 000 Tchadiens ont trouvé refuge au Darfour, la majorité des personnes déplacées sont allées vers l'ouest et ont trouvé refuge dans les départements de Assounga, Bahr Azoum, Dar Sila, Dar Tama et Ouara. Les 100 000 et plus personnes déplacées

⁵ HRW, janvier 2007, p.5

⁶ Ibid., p.6

⁷ Entretiens d'IDMC avec des personnes déplacées et des chefs traditionnels et religieux, 26, 27, 28, 29 avril 2007 à Goz Beida et Koukou.

⁸ Entretiens d'IDMC/NRC, 26 avril 2007 à Goz Beida.

⁹ UNICEF, 15 mai 2007; PAM, 16 mai 2007; UNICEF 11 juin 2007.

¹⁰ UNHCR, 17 juin 2007.

accueillies dans le Dar Sila se concentrent principalement autour des villages de Goz Beida, Goz Amer et Dogdoré. D'autres se sont déplacées à proximité des camps de réfugiés et des acteurs humanitaires dans l'espoir de trouver sécurité et assistance. La plupart des personnes déplacées sont concentrées dans neuf sites principaux et 17 sites dispersés plus petits où la sécurité n'est pas toujours garantie, tandis que de nombreuses autres personnes déplacées sont restées dans les zones frontalières les moins sûres, au sud de Goz Amer, où l'accès humanitaire est limité. Les personnes déplacées au nord de Goz Bagar ont été déplacées au moins deux fois depuis 2005. A Abdi, les personnes déplacées ont commencé à arriver début 2007 et continuent d'arriver vers les sites.

Alors que la crise du Darfour a commencé en 2003 et a produit un flux de plus de 230 000 réfugiés soudanais vers l'est du Tchad, la crise de déplacement interne dans cette région n'a commencé qu'à la fin 2005 et s'est développée en trois vagues principales. La première vague a eu lieu entre fin 2005 et mi-2006, lorsque près de 53 000 civils¹¹ ont été contraints de fuir la frontière sud-est avec le Darfour (Soudan). De février à avril 2006, plusieurs villages proches de la frontière ont été attaqués, forçant les habitants à se déplacer vers des zones qu'ils pensaient plus sûres. Là-bas, ils ont été de nouveau attaqués et déplacés. Quelque 12 000 civils auraient été concentrés dans la zone de Goz Beida, tandis que le reste restait plus près de leurs villages.¹²

Une deuxième vague de déplacements a débuté fin 2006 parallèlement à une détérioration importante de la situation sécuritaire. En novembre 2006, suite à une vague de violence interethnique entre les groupes ethniques arabes et non arabes, quelque 50 villages situés au sud-est de Goz Beida ont été attaqués et au moins 30 ont été brûlés et détruits. Plus de 250 personnes ont été tuées et des centaines blessées. Les attaques ont eu pour conséquence le déplacement de quelque 25 000 civils rassemblés aux alentours de Goz Beida, près de Koukou Angarana et dans la zone de Koloy/Ade.¹³ Entre décembre 2006 et janvier 2007, la situation s'est encore détériorée et une autre vague d'attaques dans la région de Koukou-Angarana a fait 30 morts et environ 20 000 déplacés tchadiens. Plus de 10 000 ont été déplacés en raison des attaques transfrontières, soi-disant par les milices Janjawid, dans la région de Borota. 10 000 autres provenant de plus de 20 villages ont fui les hostilités intercommunautaires et se sont rassemblés dans le village de Gassire, à 8 km au nord de la localité de Goz Beida, tandis que d'autres se sont déplacés vers le camp des réfugiés de Goz Amir.¹⁴

La troisième vague a débuté le 31 mars 2007 lorsque, suite à des attaques brutales sur les villages de Tiero et Marena à 45 km à l'est du village de Koukou-Angarana, plus de 9 000 civils provenant de 31 villages ont été contraints de fuir. Entre 200 et 400 personnes ont été tuées et au moins 80 blessées. Les personnes déplacées, qui se sont réfugiées dans le nouveau site pour personnes déplacées d'Habilé, ont rejeté la responsabilité des attaques sur les miliciens Janjawid à dos de cheval et de chameau avec l'aide des rebelles tchadiens équipés d'armes lourdes et de véhicules.¹⁵ Au moment où ce rapport était rédigé, les déplacements continuaient.

¹¹ UN OCHA, novembre 2006, p.1

¹² UNHCR, février 2007, p.3

¹³ MSF, 22 novembre 2006; UNHCR, 24, 28 novembre 2006; AI, 1 décembre 2006; IRIN, 11 décembre 2006

¹⁴ MSF, 18 décembre 2006; UNHCR, 5 janvier, février, 2007

¹⁵ UNHCR, 10 avril 2007; OXFAM, 20 juin 2007

Absence de sécurité

Dans l'est du Tchad, les populations civiles sont confrontées à de graves risques sécuritaires liés à la fois aux combats continus entre les divers groupes armés et aux attaques sur les villages et les sites pour personnes déplacées. Des actes de violence à l'encontre des populations civiles sont commis par les milices et les mouvements rebelles soudanais et tchadiens et parfois par des soldats de l'ANT. Selon certaines informations, les populations civiles seraient délibérément ciblées, en particulier les femmes et les enfants.¹⁶ Les personnes déplacées sont exposées à un ensemble de menaces contre leur sécurité personnelle et leur intégrité, même lorsqu'elles sont dans des sites pour personnes déplacées. Il y a eu des cas de meurtres arbitraires, y compris des personnes brûlées vives, de viols et de mutilations. En outre, les personnes déplacées voient souvent leurs maisons et leurs biens détruits ou volés. Les attaques sont d'intensité variable et vont du vol de bétail à la mise à feu de villages entiers. Des centaines et des centaines de maisons ont été réduites en cendres et leurs habitants ont perdu tous leurs biens, y compris leur bétail et leurs réserves de vivres.¹⁷ Les attaques contre des travailleurs humanitaires et les cas de vols de véhicules du personnel humanitaire seraient également en augmentation.¹⁸



Maisons brûlées dans le village d'Aradib, 29 avril 2007 (Photo: Mpako Foaleng/IDMC)

Un facteur de risque important vient du fait que certains combattants des dénommés Toroboro – membres de mouvements rebelles soudanais et de milices tchadiennes combattant aux côtés de l'ANT – vivent parmi la population civile. Cela expose les civils à d'autres attaques de la part de groupes opposés au gouvernement. Les combattants indisciplinés et saouls représentent d'autres menaces pour les civils, par exemple en harcelant les adolescentes.¹⁹

¹⁶ UN OCHA, novembre 2006 p.1 ; AI, 1 décembre 2006

¹⁷ Few's Net, mai 2006, pp.2-3; UNHCR, 10 avril 2007

¹⁸ UN OCHA, novembre 2006 p.1.

¹⁹ UN OCHA, novembre 2006 p.1.

Enfin, le nombre accru d'hommes armés et la circulation d'armes légères, y compris dans les sites pour déplacés, ont conduit à une augmentation du banditisme de grand chemin. Cela a également réduit le flux de biens comme les vivres dans les régions touchées.²⁰ Les extorsions et les rackets sont courants.²¹

Les déplacements forcés, les violations des droits de l'homme et du droit humanitaire continuent dans l'est du Tchad. Le défi immédiat consiste à garantir la sécurité physique des populations civiles et des opérations humanitaires. Bien que le gouvernement soit responsable de la protection des civils, les forces de sécurité tchadiennes n'ont pas réussi à empêcher les incursions des milices à travers la frontière avec le Soudan et n'ont pas voulu ou n'ont pas pu contrôler les activités des groupes armés actifs à l'intérieur du Tchad. Compte tenu de la faiblesse des institutions de l'Etat et des structures chargées de faire respecter le droit dans les zones touchées par le conflit, des crimes ont été commis par toutes les parties dans l'impunité la plus totale.²²

Il n'existe aucun mécanisme pour surveiller, documenter et donner suite systématiquement aux abus et aux violations des droits de l'homme des personnes déplacées.

Liberté de circulation

La liberté de circulation demeure sévèrement limitée en raison de l'instabilité de la situation sécuritaire. Les restrictions sont souvent dues aux risques élevés qu'implique tout déplacement en dehors des sites pour personnes déplacées. Lorsque les déplacés quittent le site pour aller chercher des ressources comme le bois, ils sont souvent confrontés à des attaques de la part de groupes armés et d'individus. On rapporte également que des femmes ont été violées ou battues par les communautés d'accueil lorsqu'elles s'aventuraient trop loin des sites. L'incapacité de circuler librement prive les personnes déplacées de l'accès aux ressources, principalement à l'eau et à la terre et les prive de moyens de subsistance.²³

Les personnes déplacées ont peur de rentrer dans leurs villages parce que les groupes armés contrôlent toujours plusieurs zones dans la région. Il n'existe pas de mécanisme systématique de diffusion des informations relatives à la situation dans leurs villages d'origine et aux lieux des attaques. Certaines personnes déplacées ont tenté de rentrer pour sauver leurs biens et ont été tuées en chemin.²⁴ Comme il n'existe aucune garantie certaine quant au terme des déplacements, il n'existe pas non plus de possibilité de retour dans la sécurité.

Recrutement et emploi d'enfants soldats

Les groupes armés de tous bords ont recruté et continuent d'avoir recours à des enfants soldats. L'ANT a recruté dans les sites pour personnes déplacées, y compris à Gassiré,

²⁰ FewNet, janvier 2007, pp.2-3; Entretiens d'IDMC avec des chefs traditionnels, 26 avril 2007 à Goz Beida

²¹ PAM, 2 mai 2007

²² UN OCHA, mai 2007, p.5

²³ UN OCHA, mai 2007, p.5

²⁴ UNHCR, 24 novembre 2006

Kouroukoun, Habilé et Aradib.²⁵ Des jeunes et des enfants seraient également recrutés par des officiers de l'armée. Ils sont recrutés également par des milices ethniques ou ils rejoignent ces groupes pour leur propre sécurité. Dans les écoles situées le long de la zone troublée de l'est proche du Soudan, lorsqu'un garçon est soudainement absent à l'école, on comprend qu'il a probablement rejoint l'un des groupes de combattants. Certains enfants rejoignent l'armée après que des hommes armés ont tué des membres de leur famille.²⁶ Dans les installations militaires situées à Mongo dans la seule région de Guera, l'UNICEF et des ONG de protection de l'enfance ont identifié et enregistré 400 enfants liés à des groupes armés, dont la plupart sont originaires de la zone de conflit de Guereda.²⁷ Selon certaines informations, les *Forces Unies pour le Changement*, le mouvement rebelle qui a récemment signé un accord de paix avec le gouvernement comprendraient plus de 1 000 enfants soldats dans ses rangs.²⁸

Récemment, le gouvernement tchadien a admis qu'il existait des enfants soldats au sein de l'ANT et a signé un accord avec l'UNICEF pour démobiliser les enfants enrôlés dans les forces et groupes armés. L'UNICEF va également aider le gouvernement à prévenir le recrutement d'enfants et à assurer leur libération et leur réintégration au sein de leurs communautés.²⁹



Jeunes garçons attendant la distribution de provisions du gouvernement dans le site de Gassiré, 28 avril 2007
(Photo: Mpako Foaleng/IDMC)

²⁵ Entretiens d'IDMC avec des chefs traditionnels et religieux à Goz Beida, 26, 27 avril 2007.

²⁶ VOA, 15 mai 2007

²⁷ UNICEF, 31 mai 2007

²⁸ UNICEF, 9 mai 2007

²⁹ UNICEF, 9 mai 2007

Sites pour personnes déplacées

Lorsque les déplacements ont commencé, le gouvernement tchadien et les organisations humanitaires sont tombés d'accord sur la nécessité d'éviter d'installer des « camps » pour personnes déplacées de façon à ne pas créer d'« effet d'appel » pour toutes les personnes en quête désespérée d'aide humanitaire. A l'origine, les déplacés vivaient au sein de familles d'accueil et recevaient de l'aide principalement à travers les programmes basés sur les communautés. Cependant, alors que de plus en plus de civils se voyaient contraints de fuir leurs maisons et leurs villages, il n'était plus possible d'éviter les installations. Le gouvernement, en coopération avec les organisations humanitaires, a alors sélectionné un certain nombre de sites proches des villages d'accueil, auxquels les organisations humanitaires ont accès et où les personnes déplacées peuvent avoir accès à l'eau et à des terres arables et être protégées. Toutefois, dans certaines zones comme à Goz Beida, même après des négociations entre le gouvernement, le HCR et les personnes déplacées, ces dernières ont refusé de se rendre dans de nouveaux sites alors que leurs installations actuelles étaient inondables, ne répondaient pas aux critères convenus et appartenaient à des communautés d'accueil qui en auraient besoin pour les cultiver.³⁰



Site pour personnes déplacées à Gassiré, 28 avril 2007 (Photo: Mpako Foaleng/IDMC)

Les critères utilisés par le gouvernement pour situer les sites pour personnes déplacées doivent être revus afin d'éviter les tensions entre les groupes de déplacés eux-mêmes, ainsi qu'avec les communautés d'accueil. Compte tenu de la faiblesse des ressources disponibles, la présence continue de réfugiés soudanais et de personnes déplacées a créé des troubles entre les déplacés et les populations d'accueil.³¹ A Farchana et dans d'autres régions de Dar Sila, certains sites sont situés dans des zones inondables sur des terres généralement cultivées par les populations d'accueil. Certains sites pour personnes déplacées, ainsi que des camps de réfugiés, sont très proches de villages arabes et ne peuvent qu'accroître les tensions existantes entre les communautés. En outre, la concentration des personnes nouvellement déplacées près

³⁰ RI, 11 avril 2006 ; UN OCHA, 30 novembre 2006

³¹ UN OCHA, novembre 2006, p.9

des camps de réfugiés et de sites pour personnes déplacées a créé une énorme pression sur les ressources comme l'eau, le bois et les pâturages et les frictions entre les personnes déplacées et les communautés d'accueil sont récurrentes.³²

Conditions de vie

Jusqu'à récemment, l'aide fournie par de nombreuses organisations au Tchad se concentrait sur les réfugiés arrivant du Darfour (Soudan) et négligeait les communautés d'accueil et les personnes déplacées. En effet, pendant les premiers mois de déplacements, de très bons mécanismes de solidarité existaient parmi la population. Bien avant l'intervention des organisations humanitaires, les personnes déplacées étaient prises en charge par les communautés d'accueil qui leur fournissaient des abris et des vivres bien que leurs propres ressources soient très limitées. Dans certaines zones, les conditions de vie des personnes déplacées n'ont pas été évaluées depuis le début des déplacements et l'évaluation des besoins est difficile. La détérioration continue de la situation sécuritaire et le nombre croissant de personnes déplacées ont conduit à une réduction significative des ressources, déjà rares, des communautés d'accueil dont la vulnérabilité est dans certaines zones équivalente à celle des personnes déplacées.³³ Néanmoins, les groupes déplacés, en particulier les déplacés récents, sont confrontés à des difficultés particulières pour avoir accès à la nourriture, à l'eau et aux soins de santé.



Un homme déplacé âgé construit un lit dans le site pour personnes déplacées de Gouroukoum, 28 avril 2007
(Photo: Mpako Foaleng/IDMC)

³² FewNet, janvier 2007, pp.2-3.

³³ PAM, février 2007, 4

La crise continue et incertaine, l'incapacité des autorités nationales à faire face aux préoccupations croissantes en termes de sécurité et la détérioration de l'environnement socio-économique sont tous des facteurs qui empêchent les personnes déplacées de jouir de leurs droits élémentaires et de leur accès à des moyens de subsistance.³⁴

Nourriture et eau

La population tchadienne est généralement pauvre et les habitants de la région du sud-est touchée par le conflit connaissent une pauvreté chronique et rencontrent des problèmes pour accéder aux ressources. Dans ce contexte, les personnes déplacées sont confrontées à de sérieuses difficultés dans l'accès à la nourriture.³⁵ A Kerfi et à Ade, l'état nutritionnel des personnes déplacées serait grave. Des recherches effectuées par MSF dans les camps situés autour de Goz Beida fin mai 2007 ont conclu qu'un enfant sur cinq souffrait de malnutrition aigüe et que les taux de mortalité enregistrés du 30 mars au 20 mai 2007 étaient très élevés.³⁶ Tandis que COOPI a conclu qu'une personne sur dix souffrait de malnutrition aigüe et 1 % de très sévère malnutrition, le CICR a estimé que les taux globaux de malnutrition s'élevaient à 65 % dans la région frontalière avec le Darfour. Ces différences proviennent sans doute des différentes méthodologies d'évaluation employées par les organisations humanitaires et elles soulignent la nécessité d'harmoniser le recueil d'informations.³⁷

Il existe certainement des lacunes dans la réponse humanitaire en raison de l'instabilité de la situation sécuritaire et de l'insuffisance des activités de nutrition menées dans le domaine de l'aide alimentaire et de l'eau. Afin de contribuer à combler cette lacune, le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (UN OCHA) a lancé un plan d'urgence sur trois mois en avril 2007. Des préoccupations sont cependant déjà exprimées par rapport à l'insuffisance de ses objectifs en termes de nourriture, d'eau et d'abris pour couvrir les niveaux actuels de besoin.³⁸

Santé

L'accès aux services de soins de santé dans les sites pour personnes déplacées et dans les zones de refuge est difficile. Peu de centres médicaux viables sont disponibles et le personnel médical manque. La surpopulation dans les sites pour personnes déplacées et les conditions de vie difficiles ont un impact négatif sur l'état de santé des personnes déplacées. Les familles déplacées vivent dans des abris de fortune qui ne les protégeront pas de la pluie à la saison des pluies de juin à septembre. Etant donné la piètre qualité des abris et le manque d'accès à l'eau potable, il existe un risque de plus en plus grand de malaria et de diarrhée provoquées par les maladies à transmission hydrique comme l'hépatite E. Ce risque sera augmenté pendant la saison des pluies.³⁹ Une augmentation des cas de diarrhée a déjà été enregistrée dans les sites pour personnes déplacées de Habilé III et Koloma et d'hépatite E dans les sites de Koloma et Gouroukoun.⁴⁰ L'accès à certaines zones comme Abdi est restreint et, par conséquent, la

³⁴ UN OCHA, novembre 2006 p.1.

³⁵ PAM, 28 mai 2007, p.17

³⁶ MSF, 8 juin 2007

³⁷ UNICEF, 11 juin 2007

³⁸ MSF, 8 mai 2007

³⁹ OMS, 6 mai 2007, p.7

⁴⁰ OMS, 25 juin 2007, p.1

prestation de soins médicaux est limitée et l'état de santé des personnes déplacées est précaire.⁴¹



Abri pour personnes déplacées pour les nouveaux arrivants sur le site de Habilé III, 29 avril 2007 (Photo: Mpako Foyaleng/IDMC)

Il existe un besoin urgent de surveiller et de gérer les épidémies et d'empêcher la détérioration de la santé des personnes déplacées en augmentant la capacité des hôpitaux et le soutien aux centres de santé, en améliorant l'approvisionnement en eau et en répondant aux problèmes de nutrition.⁴² Un soutien psychologique est également nécessaire pour les personnes souffrant de traumatismes et les victimes de violence sexuelle, souvent des veuves ou des enfants non accompagnés.⁴³

Education

Le niveau de fréquentation scolaire dans la partie orientale du Tchad est généralement très bas. En raison de l'insécurité croissante, le système éducatif s'est effondré dans les régions touchées par le conflit. De nombreuses écoles sont fermées parce que tant les enseignants réguliers que ceux embauchés par les communautés sont partis, parfois depuis plus de deux ans, en raison des arriérés de salaires et de l'insécurité persistante. Par conséquent, les enfants ont été recrutés par les milices ou l'armée.⁴⁴

Il existe peu d'informations sur le nombre d'élèves touchés par les déplacements et la façon dont les déplacements ont perturbé le processus éducatif. En avril 2007, l'équipe pays des Nations Unies a estimé que sur 140 000 personnes déplacées, environ 40 000 étaient des

⁴¹ UNICEF, 31 mai 2007

⁴² MSF, 8 juin 2007

⁴³ UN OCHA, 9 mai 2007

⁴⁴ VOA, 15 mai 2007;

enfants en âge d'aller à l'école. Un grand nombre de ces derniers n'ont pas terminé l'année scolaire en cours ou n'ont pas encore été inscrits. L'exemple d'une école primaire à Habilé illustre les difficultés auxquelles les services de l'éducation sont confrontés. L'école de Habilé accueillait à l'origine 300 élèves, mais après que des vagues de violence ont forcé les familles issues des villages alentour à rechercher la sécurité dans la région, l'école a fini par accueillir plus de 1 500 élèves. La plupart des nouveaux élèves n'avaient jamais fréquenté l'école auparavant.⁴⁵

La maintenance des infrastructures scolaires représente un autre défi. Les personnes déplacées manquent de fournitures scolaires, d'enseignants et de maîtres communautaires. De nombreux enseignants parmi les enseignants actuels viennent des communautés déplacées et n'ont pas les compétences suffisantes. Nombreux ont été embauchés par des organisations humanitaires. La violence persistant, les associations de parents d'élèves se sont effondrées et ont besoin d'être restructurées y compris dans les sites pour personnes déplacées.



Enfants déplacés dans le site de Gouroukoun, 28 avril 2007 (Photo: Mpako Foaleng/IDMC)

Là où les écoles fonctionnent toujours, des défis importants existent. Les attaques répétées des villages contraignent les écoles à supprimer des classes. Il n'existe généralement aucun processus d'enregistrement et les enseignants ont des difficultés à ne pas perdre les élèves de vue. Pour résoudre ce problème et ne pas perdre les élèves de vue pendant les vagues de violence, par exemple, les *Jesuit Relief Services* ont aidé à créer un système d'enregistrement

⁴⁵ UN OCHA, 9 mai 2007

des élèves.⁴⁶ Lorsque les écoles étaient fermées ou abandonnées, un certain nombre d'enfants ont rejoint les milices ou l'armée et d'autres ont peut-être été recrutés de force.⁴⁷

Il est nécessaire d'exercer un plaidoyer fort pour convaincre le gouvernement de payer les maîtres communautaires en utilisant les ressources tirées des revenus du pétrole comme prévu dans l'accord avec la Banque mondiale. Lorsque cela est possible, l'alimentation devrait être proposée dans les écoles pour encourager les enfants à venir et réduire les risques d'exposition à des engins non explosés et autres risques associés à l'accès à la nourriture. Il existe aussi un besoin de formation professionnelle pour offrir une formation pratique aux adolescents et les empêcher ainsi d'être recrutés par des groupes armés ou exploités par les communautés d'accueil.

Réponse nationale

C'est au gouvernement tchadien qu'incombe la principale responsabilité d'assurer la sécurité de toutes les populations civiles sur son territoire, y compris les personnes déplacées, ainsi que la protection de leurs droits humains. Aujourd'hui, le principal défi consiste à garantir l'engagement ferme des autorités centrales et leur coopération avec les autorités locales et traditionnelles dans les régions touchées et menacées par les déplacements.

Jusqu'à présent, la réponse du gouvernement face à la crise causée par les déplacements en termes de droits de l'homme, d'humanitaire et de protection a été minimale et insuffisante, surtout parce qu'au plan tant politique qu'opérationnel les connaissances et l'expérience sont trop limitées pour faire face à ces urgences. En outre, il y a un manque d'action de fond de la part du gouvernement au niveau central. Aucune institution gouvernementale clairement identifiée responsable des droits de personnes déplacées n'existe, pas plus qu'un cadre juridique national chargé spécifiquement de leur protection. Le gouvernement a créé un Comité Chargé de l'Assistance aux Personnes Déplacées composé de représentants de la société civile et de différents ministères. Cet organe est coordonné par le Ministère des Relations Sociales, de l'Action Sociale et de la Famille. Dans le même temps, il existe une autre agence interministérielle, le Comité National pour l'Accueil et la Réinsertion des Réfugiés, sous la supervision du Ministère de l'intérieur, lequel a également été associé aux questions liées aux personnes déplacées. Par conséquent, la confusion règne quant à savoir quelle agence gouvernementale est le point de contact pour les personnes déplacées.

L'absence de point de contact gouvernemental clair ajoute et explique le manque de réponse concertée face à la crise de déplacement et le manque de coopération avec les organisations humanitaires dans la capitale et dans l'est. Cela conduit à des réponses parallèles dans le cadre de stratégies non coordonnées et inefficaces. Au début de l'année, le gouvernement a débloqué 8 millions de dollars pour une aide d'urgence aux personnes déplacées. Le Comité Chargé de l'Assistance aux Personnes Déplacées a commencé à distribuer des vivres et des produits non alimentaires aux déplacés dans certains sites pour personnes déplacées, comme peut en témoigner IDMC dans le site de Gassiré. Toutefois, on ne sait pas encore dans quelle mesure ces distributions répondent aux besoins d'urgence immédiats des personnes déplacées.

⁴⁶ VOA, 15 mai 2007

⁴⁷ Ibid

Bien que le gouvernement soit déterminé à faire rentrer les personnes déplacées dans leurs régions d'origine, il n'a pas encore élaboré de stratégie pour s'attaquer aux causes profondes de la violence interethnique à l'origine des déplacements. Un état d'urgence a été adopté pour six mois, mais les populations civiles ont continué d'être déplacées en raison de la violence.⁴⁸ La situation a été aggravée par l'absence continue d'administration locale et de services sociaux viables dans plusieurs régions de l'est, en particulier entre Goz Beida et la frontière avec le Darfour, d'où les forces gouvernementales se sont retirées. Il existe également des raisons de penser que le gouvernement sape les efforts des chefs traditionnels pour trouver des solutions à la violence intercommunautaire. Par exemple, le gouvernement a fait pression sur le Sultan de Dar Sila qui était engagé dans la médiation entre les parties au conflit dans le département afin qu'il démissionne.

Certaines autorités locales ont demandé au gouvernement de fournir une assistance militaire pour protéger les zones civiles contre des attaques futures et pour empêcher la violence intercommunautaire. Toutefois, les autorités à N'Djamena n'ont pas toujours tenu compte de ces demandes.⁴⁹

Malgré le fait que la sécurité ne soit pas encore rétablie, l'objectif partagé du gouvernement central est le retour de toutes les personnes déplacées dans leurs foyers d'origine. La stratégie semble être centrée sur la préservation de la stabilité gouvernementale et de l'intégrité territoriale face aux rebelles tchadiens, mais pas nécessairement sur la sécurité des populations civiles.

Réponse internationale

Au plan international, la réponse a été limitée en raison d'un faible niveau de préparation, de lacunes en matière de surveillance liées en partie à la situation sécuritaire imprévisible et de contraintes en termes de ressources humaines et de gestion de l'information. La coordination et la communication entre les agences des Nations Unies d'un côté, entre les agences des Nations Unies, les ONG et le CICR de l'autre, ainsi qu'entre les ONG elles-mêmes sont restées très limitées dans la mesure où la coupure entre la capitale N'Djamena et les structures régionales et locales a entravé la compréhension partagée et efficace de l'ampleur de la crise de déplacement et de la stratégie globale de réponse à adopter. Il est nécessaire de mettre en place une coordination plus systématique, mieux planifiée et plus efficace, en clarifiant les rôles et les responsabilités.

Depuis le début de la crise de déplacement, les agences des Nations Unies ont appliqué une approche sur une base de cluster, la responsabilité sectorielle pour la coordination de la protection et de l'aide aux personnes déplacées étant déléguée au Représentant adjoint du HCR basé à Abéché dans le sud-est. Au niveau global, le HCR est chef de file pour trois clusters : la protection, la gestion et la coordination des sites et les abris ; l'UNICEF est chef de file pour la nutrition, l'eau, l'assainissement et l'hygiène et le PAM pour la logistique et la sécurité alimentaire.⁵⁰ Depuis avril 2006, la stratégie de réponse a consisté à apporter un soutien aux personnes déplacées là où elles se trouvent.

⁴⁸ IRIN, 25 mai 2007

⁴⁹ Entretiens d'IDMC à Goz Beida et Koukou, 28, 29 avril 2007; IRIN, 7 juin 2007

⁵⁰ UN OCHA, 30 novembre 2006, pp.4-5

Le manque d'activation formelle de l'approche de cluster a cependant rendu la coordination plus lourde et a conduit à une confusion des rôles, à un manque de responsabilité et à une absence de planification stratégique à long terme concernant les questions auxquelles sont confrontés les groupes vulnérables, notamment les personnes déplacées et les communautés d'accueil. En effet, la stratégie antérieure a commencé à s'effriter lorsque la situation sécuritaire s'est dégradée et que le nombre de personnes déplacées a considérablement augmenté, passant de quelque 40 000 en avril 2006 à plus de 172 000 en juin 2007. Jusqu'en février 2007, le bureau du Coordinateur humanitaire n'était basé que dans la capitale N'Djamena et la réponse souffrait d'un manque de reporting et d'une gestion de l'information faible.

Toutefois, en février 2007, le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (UN OCHA) a ouvert des bureaux dans les zones de conflit situées à l'est. Le recrutement d'un Coordinateur humanitaire adjoint est en cours. Il est toutefois fait remarquer que ce poste ne pourra contribuer à améliorer la coordination que si un processus viable est mis en place pour les organisations humanitaires (y compris les ONG et le CICR) avec un siège dans la capitale et des bureaux opérationnels dans l'est. En outre, l'équipe pays des Nations Unies a demandé en juin 2007 de mettre en œuvre formellement l'approche de cluster pour permettre de clarifier les questions de leadership, de responsabilité et de prévisibilité. Dans ce processus, des chefs de file de cluster clairs seraient identifiés à N'Djamena et Abéché, au sein d'un système dans lequel les ONG sont considérées autant comme des partenaires décisionnels que des partenaires d'exécution.

Le processus d'appels à contributions a été fragmenté. Depuis novembre 2006, il y a eu trois appels de fonds pour des programmes ciblés sur les besoins des personnes déplacées au Tchad. Le premier a été le Processus d'appel consolidé des Nations Unies pour 2007, lequel a sollicité près de 170.7 millions de dollars, la majorité étant consacrée au financement de programmes pour réfugiés et quelques millions seulement pour quelque 53 000 personnes déplacées. Le deuxième, lancé en février 2007, est un appel supplémentaire du HCR à hauteur de 6.2 millions de dollars pour la protection et l'assistance des personnes déplacées au Tchad de janvier à décembre 2007, sachant que les Nations Unies ont lancé un appel corrigé en avril 2007 à hauteur de 23.5 millions de dollars pour financer un programme sur 90 jours dans le domaine de l'assistance d'urgence aux personnes déplacées.⁵¹ Ce dernier appel inclut les besoins de financement du HCR en matière de protection et d'abris et des produits non alimentaires déjà prévus dans le précédent appel du HCR. Les ONG ont fait part de leur préoccupation que le dernier appel ne satisfasse pas l'ensemble des besoins des personnes déplacées. En effet, les donateurs sont également confus s'agissant de la coexistence de ces trois appels différents. Pour l'avenir, des informations et des données précises et complètes sont essentielles pour identifier les besoins et les lacunes en termes d'assistance afin de concevoir les appels pertinents et planifier les réponses humanitaires pertinentes. L'exercice susmentionné d'identification des profils entrepris en avril 2007 vise à combler cette lacune.

D'autres contraintes entravent la réponse des organisations internationales face aux besoins des personnes déplacées dans l'est du Tchad. La capacité opérationnelle des organisations humanitaires, notamment l'ONU, le CICR et les ONG internationales actuellement présentes dans l'est du Tchad (comme Intersos, Coopi, ACF, IRD, IRD, MSF-Hollande et France, OXFAM UK et Intermon, Première Urgence, JRS, HIAS et Mentor Initiative) a atteint ses

⁵¹ UNHCR, février 2007; UN OCHA, 9 mai 2007

limites en termes de ressources humaines. L'environnement difficile et le manque de partenaires d'exécution limitent encore plus la capacité de fournir de l'aide.

La détérioration de l'environnement sécuritaire a conduit à un accès limité et sporadique, gênant ainsi les opérations humanitaires et créant une situation imprévisible qui a rendu la planification difficile. Des incidents comme le détournement de voitures et les cambriolages violents sont devenus des préoccupations majeures pour les travailleurs humanitaires qui ont également été physiquement menacés. Des hommes armés issus de toutes les parties au conflit ont attaqué les locaux et le personnel humanitaires. Certains véhicules appartenant à des acteurs humanitaires ont été vus entre les mains de l'ANT.⁵²

Conformément à la résolution 1706 du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a recommandé la mise en place d'une « présence multidisciplinaire comprenant des spécialistes des affaires politiques, du personnel humanitaire et militaire et des officiers de liaison de la police civile affectés dans des lieux critiques du Tchad, y compris dans les camps de personnes déplacées et de réfugiés et, le cas échéant, en République centrafricaine » pour faire face à la situation humanitaire dans les deux pays et contenir les débordements issus du conflit du Darfour au Soudan. Le gouvernement tchadien, qui a recherché l'aide internationale pendant des mois, a été réticent pour approuver le déploiement d'une force internationale sous la forme actuellement proposée. Au lieu d'une force multidisciplinaire, le gouvernement tchadien a demandé une « force civile » et a estimé qu'une force militaire des Nations Unies ne devrait pas être déployée au Tchad au prétexte que le gouvernement soudanais avait refusé le déploiement d'une telle force au Darfour.⁵³ Certaines préoccupations sont également exprimées à propos de l'impact attendu du déploiement d'une force de maintien de la paix sur la sécurité des populations civiles et des opérations humanitaires dans le contexte actuel si cela n'est pas fait dans le cadre d'un processus de paix régional et national.

⁵² UN OCHA, novembre 2006, p.7; OXFAM, 20 juin 2007

⁵³ Rapport du Secrétaire général des Nations Unies, S/2007/97, paragraphe 33.

Témoignages

1. Un homme du site pour personnes déplacées de Gassiré :

« J'ai 45 ans. Je suis le chef du village de Tessou. J'ai trois épouses et 16 enfants. J'ai perdu un enfant pendant les attaques sur mon village. Les Janjawid sont venus dans mon village et nous ont attaqués. Ils ont pris tous nos biens et tué certains d'entre nous. Le problème avec les Janjawid a commencé il y a deux ans et nous avons été déplacés pendant 11 mois. Dans mon village, nous étions 1 421 personnes. Pendant les attaques, nous sommes partis avec très peu de choses. Certaines personnes avaient des proches à Goz Beida qui les ont aidées. Maintenant, sur ce site, nous ramassons du bois que nous vendons au marché de Goz Beida pour nous faire un peu d'argent pour acheter quelques provisions.

« Nous ne pouvons pas rentrer chez nous actuellement parce qu'il n'y a aucune sécurité dans notre village et il n'y a aucune garantie que la sécurité sera assurée si nous rentrons.

Ici, dans le site, nous avons désigné le chef des chefs et son représentant avec lequel nous discutons de nos problèmes pour qu'il agisse comme interlocuteur auprès des autorités ».

2. Une femme dans le site pour personnes déplacées de Gassiré :

« Je m'appelle Kaltouma Abdarhama. Je ne sais pas quel âge j'ai. Je viens du village de Faride. Ma famille et moi sommes dans ce site depuis six mois. Un soir, les Ouadai, les Arabes et les Mimi, dont les villages sont voisins des nôtres (peuplés principalement de Dadjo), se sont alliés pour venir envahir notre village. Ils ont tué certains d'entre nous et ont volé notre bétail. Alors que nous étions en fuite, certains d'entre nous sont morts en chemin. L'origine de cette attaque était due au fait que le cheval de mon frère avait été volé dans notre village. En suivant les empreintes du cheval, les jeunes du village sont arrivés au village des Mimis appelé Fagata. Lorsque les jeunes de mon village sont arrivés à Fagata, ils ont demandé aux villageois de leur rendre le cheval mais ces derniers ont refusé. Trois jours après, les Mimi, les Ouadai et les Arabes se sont alliés pour venir attaquer notre village. Les combats ont duré trois jours. Le premier jour, un mercredi à la fin de la saison des pluies, ils ont brûlé notre village.

« Nous avons fui vers notre champ de millet. Le jour suivant, des hommes sont venus et ont enterré les morts. Le deuxième jour, nous espérions que le gouvernement viendrait nous secourir mais ils ne sont jamais venus. Les assaillants ont attaqué un autre village voisin appelé Adjama, principalement peuplé de Dadjos et de Mobi. Nous avons fui à cause de cette nouvelle attaque. Certains d'entre nous ont réussi à emmener du bétail. Mais les Mimi nous ont suivis et ont pris le bétail. Ma famille a tout perdu à l'exception de notre âne que nous avons trouvé sur notre chemin lors de notre fuite parce qu'il s'était échappé du village au cours de l'attaque.

« Dans mon village, mes enfants allaient à l'école coranique mais celle-ci a été brûlée au cours des attaques. Dans le site, ils iront à l'école coranique. Nous attendons la paille pour couvrir le toit du hangar pour l'école.

« Je prépare des semences pour avoir quelque chose à planter si on m'attribue un lopin de terre. »

Sources

Amnesty International (AI), December 2006, Chad: Civilians left unprotected as brutal Janjawid attacks reach 150 kilometres inside Chad

Famine Early Warning System Network (FEWS NET), 31 January 2007, Food Security Update

Famine Early Warning System Network (FEWS NET), 31 May 2006, Chad: Monthly Food Security Update, May 2006

Famine Early Warning System Network (FEWS NET), 2 October 2006, Rapport sur la sécurité alimentaire, Septembre 2006

Human Rights Watch (HRW), 9 January 2007, "They Came Here to Kill Us" Militia Attacks and Ethnic Targeting of Civilians in Eastern Chad

Institute for Security Studies (ISS), 19 April 2006, Chad accuses Sudan of preparing new attack, withdraws refugee threat

Integrated Regional Information Networks (IRIN), 17 February 2007, Obstacles to getting peacekeepers on ground

Integrated Regional Information Networks (IRIN), 25 May 2007, State of emergency ends but troubles continue

Integrated Regional Information Networks (IRIN), 11 December 2006, Worry mounts over security of displaced, refugees

Jesuit Refugee Service (JRS), 31 May 2007, Refugee News Briefings

Médecins sans Frontières (MSF), 8 June 2007, While attention is focused on Darfur, an emergency situation is unfolding in eastern Chad

Médecins sans Frontières (MSF), 18 December 2006, Internal displaced persons in Chad

Médecins sans Frontières (MSF), 22 November 2006, Displaced people forced to flee again in region gripped by sharp rise in violence

Oxfam, 20 June 2007, Car-jacking prompts renewed call for protection of civilians in Chad

Refugees International (RI), 11 April 2006, Chad: Respond to the Needs of 30,000 Internally Displaced Persons

Roy May and Simon Massey, 31 March 2007, Chad: politics and security

United Nations Children's Fund (UNICEF), 15 May 2007, UNICEF External Situation Report Eastern Chad - 1-15 May 2007

United Nations Children's Fund (UNICEF), 11 June 2007, UNICEF External Situation Report Eastern Chad - 11 Jun 2007

United Nations Children's Fund (UNICEF), 31 May 2007, UNICEF External Situation Report Eastern Chad - 15-31 May 2007

United Nations Children's Fund (UNICEF), 9 May 2007, UNICEF and Chad sign agreement to demobilize child soldiers

United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR), 28 November 2006, Chad situation

United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR), 5 January 2007, Displacement from deteriorating security situation in eastern Chad tops 100,000

United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR), 10 April 2007, Some 9,000 Chadians move to IDP camp after brutal village attacks

United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR), 27 February 2007, Supplementary Appeal. Protection and Assistance to Internally Displaced Persons in Chad

United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR), 24 November 2006, South-east Chad quiet but tense; displaced too scared to go home

United Nations Secretary General, 20 February 2007, Report of the Secretary-General on Chad and the Central African Republic

UN Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (UN OCHA), 30 November 2006, Consolidated Appeals Process (CAP): Appeal 2007 for Chad

UN Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (UN OCHA), 9 May 2007, Chad CAP revision, IDP emergency assistance

Voice of America (VOA), 15 May 2007, Chad schools try to stop child soldier recruitment

World Food Programme (WFP), 16 May 2007, Fortnightly Situation Report 03 - 16 May 2007

World Food Programme (WFP), 28 May 2007, WFP's Operational Priorities - 28 May 2007

World Food Programme (WFP), 2 May 2007, WFP Chad Fortnightly Situation Report

World Food Programme (WFP), 28 February 2007, Enquête rapide sur la situation socio-économique et alimentaire des déplacés et des populations hôtes à l'est du Tchad

A propos de l'Observatoire des situations de déplacements internes

L'Observatoire des situations de déplacements internes (IDMC), mis en place en 1998 par le Conseil norvégien pour les réfugiés (*Norwegian Refugee Council*), constitue l'organe international principal de suivi des déplacements internes provoqués par des conflits dans le monde.

A travers son travail, l'Observatoire contribue à améliorer les capacités nationales et internationales de protection et d'assistance à des millions de personnes dans le monde qui ont été déplacées à l'intérieur de leur propre pays suite à des conflits ou à des violations des droits de l'homme.

A la demande des Nations Unies, l'Observatoire basé à Genève tient à jour une base de données en ligne qui fournit des informations complètes et des analyses relatives aux déplacements internes dans près de cinquante pays.

Sur la base de ses activités de suivi et de recueil de données, l'Observatoire plaide pour des solutions durables à la situation des personnes déplacées en conformité avec les normes internationales.

L'Observatoire des situations de déplacements internes mène également des activités de formation visant à renforcer les capacités des acteurs locaux à répondre aux besoins des personnes déplacées. Dans le cadre de son travail, l'Observatoire coopère avec les initiatives locales et nationales de la société civile et leur apporte un soutien.

Pour plus d'informations, consultez le site Internet de l'Observatoire des situations de déplacements internes et la base de données sur www.internal-displacement.org.

Contact pour les médias :

Jens-Hagen Eschenbächer
Head of Monitoring and Advocacy
Department
Tel. : +41 (0)22 799 07 03
Email : jens.eschenbaecher@nrc.ch

Analyste pays :

Hortence Mpako Foaeng
Tel. : +41 (0)22 799 07 07
Email : foaeng@nrc.ch

Observatoire des situations de déplacements internes

Norwegian Refugee Council
Chemin de Balexert 7-9
1219 Geneva, Switzerland
www.internal-displacement.org
Tel: +41 22 799 0700
Fax: +41 22 799 0701

Internal Displacement Monitoring Centre
Norwegian Refugee Council
Chemin de Balxert 7-9
1219 Geneva, Switzerland
Tel.: +41 22 799 0700, Fax: +41 22 799 0701

www.internal-displacement.org